

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LES CLUBS

En complément du guide Compte Asso « Faire une demande Projets Sportifs Fédéraux », à retrouver sur le site de l'Agence Nationale du Sport [ici](#), ce guide méthodologique est un outil pour vous aider à construire vos demandes de subventions et à les saisir sur Le Compte Asso. Il vient compléter l'assistance que vous trouverez auprès de vos référents ligues.

Les incontournables pour déposer un dossier éligible

Afin que votre demande de subvention soit éligible, vos projets doivent s'inscrire dans :

Le Projet Sportif Fédéral Cap 2028 :

→ document cadre de la politique fédérale dans laquelle s'inscriront les priorités pour les prochaines années.

La note d'orientations PSF 2026 :

→ déclinaison du PSF qui regroupe les orientations prioritaires dans lesquelles vous devez inscrire le ou les projets que vous souhaitez mettre en œuvre.

Votre projet associatif/projet de club :

→ résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaite réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire, ce document est obligatoire pour déposer une demande ANS.



**Modèle de
projet
associatif**

Votre demande à déposer sur Le Compte Asso :

Pourra être composée de **3 actions maximum** (intégrés dans un même dossier sur Le Compte Asso).



Peu importe les thèmes choisis

- 3 actions dans le même axe
- 3 actions dans 3 axes différents
- ...

La subvention qui pourrait vous être accordée, **ne peut être inférieure à 1 500€** et ce, **toutes actions confondues**. Il vous appartient donc de construire des budgets prévisionnels en fonction de ces éléments.



Il existe 1 exception permettant au seuil d'être abaissé à **1 000€** : **pour les clubs situés en ZRR**.

ATTENTION : depuis 2025, des financements minimum par action sont également mis en place.

Pour une structure qui n'est pas en ZRR :

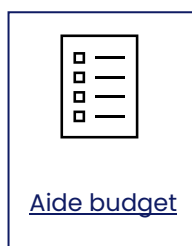
- Dossier avec une seule action → 1 subvention minimum de 1500€
- Dossier avec 2 ou 3 actions → subventions minimum de 750€ par action

Pour une structure en ZRR :

- Dossier avec une seule action → 1 subvention minimum de 1000€
- Dossier avec 2 ou 3 actions → subventions minimum de 500€ par action

Dans vos toutes demandes :

Un budget prévisionnel équilibré à remplir dans Le Compte Asso pour chaque projet déposé. Nous vous proposons un outil destiné à vous aider dans le remplissage du budget.



Un bilan de vos actions N-1 : si vous avez perçu une subvention l'année dernière, pensez à en saisir le bilan. Cela pourra être un **motif de priorisation lors de l'instruction d'une nouvelle demande de subvention.**

Pour rappel, une demande de subvention ne peut pas uniquement concerner l'achat de petit matériel. Les crédits attribués dans le cadre d'un projet pourront être mobilisés pour l'acquisition de petits matériels (hors bien amortissables) pour un montant maximal unitaire de 500€ HT.



N'hésitez pas à demander conseil et assistance à votre réfèrent ligue **et n'attendez pas le dernier jour pour déposer votre dossier !**

Saisir le dossier de subvention dans « Le Compte Asso »

Créer un compte ou mettre à jour ses informations administratives en ligne via Compte Asso.

- Si vous avez déjà déposé une demande de subvention les années précédentes via Compte Asso (toutes demandes de subventions confondues)
 - Utilisez ce même espace personnel avec votre identifiant et mot de passe
 - Veillez à mettre à jour vos informations administratives avant de remplir un nouveau dossier de demande de subvention → adresse postale, attestation d'affiliation (téléchargeable dans votre espace club Gesthand), RIB...

- Si vous n'avez pas encore déposé de demande sur Compte Asso
 - Créez un compte pour votre association
 - Veillez à bien renseigner l'ensemble des éléments demandés et fournir les pièces complémentaires requises avant de remplir votre demande de subvention (notamment votre attestation d'affiliation à télécharger dans votre espace Gesthand et le RIB du club)
 - Consultez les guides « Créer son compte » et « Compléter les informations administratives »

 **Pour le versement de la subvention, le nom du titulaire du RIB doit impérativement correspondre au nom du club !**

Pour sélectionner la bonne subvention, **un code vous permet de trouver rapidement la fiche subvention ANS PSF FFHandball de votre région** en l'insérant dans le champ « Rechercher une subvention » sur le Compte Asso.

Libellé subvention	Code subvention
FFHandball - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1192
FFHandball - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1193
FFHandball - Bretagne - Projet sportif fédéral	1194
FFHandball - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1195
FFHandball - Grand Est - Projet sportif fédéral	1196
FFHandball - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1197
FFHandball - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1198
FFHandball - Normandie - Projet sportif fédéral	1199
FFHandball - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1200
FFHandball - Occitanie - Projet sportif fédéral	1201
FFHandball - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1202
FFHandball - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1203
FFHandball - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1204
FFHandball - Martinique - Projet sportif fédéral	1205
FFHandball - Guyane - Projet sportif fédéral	1206
FFHandball - La Réunion - Projet sportif fédéral	1207
FFHandball - Mayotte - Projet sportif fédéral	2150

Effectuer la **saisie du dossier** et **transmettre le dossier**

Saisir des actions **motivées et détaillées** selon la procédure générale décrite dans le guide [Faire une demande PSF](#) en veillant à **respecter les modalités de saisie de certains champs**



Voir tableaux page suivante

Inclure des **indicateurs d'évaluation des objectifs de votre projet** → dans la partie description du projet, un cadre « Evaluation » vous permet de les renseigner un à un dans les rangs proposés.

En fin de saisie du dossier, lorsque l'application vous invitera à « Transmettre » votre demande, il ne sera plus possible de la modifier. **Il est donc important de vous faire accompagner en amont par votre ligue ou comité avant de déposer un dossier.**



Après avoir cliqué sur le bouton « Transmettre », une fenêtre pop-up vous demandera de **confirmer la transmission**.
N'oubliez pas cette étape !

Les orientations dans lesquelles vous souhaitez inscrire vos projets		Champs à sélectionner sur le Compte Asso (étape 4 « Description du projet »)		
Axes de développement	Exemples de projets finançables	Champ « Objectifs opérationnels »	Champ « Modalité ou dispositif »	Champs « Types », « Genre » et « Statut »
Développement des handballs	Créer ou développer des sections et des activités BabyHand, Ecole de Hand, Hand à 4, HandFit, Beach Handball . S'engager dans des formations permettant l'encadrement de ces différentes pratiques.	Développement de la pratique ou	Créer, développer les pratiques BabyHand et Ecole de Hand	A adapter en fonction du projet
	Mettre en place, en appui de ces pratiques, des opérations événementielles en direction de publics non licenciés .		Créer, développer la pratique loisir, notamment via le Hand à 4	
	Développer des projets innovants, en appui de ces pratiques, destinés à développer de nouveaux partenariats : structures liées à la petite enfance, à la santé, au handicap ou aux personnes âgées.		Créer, développer la pratique Beach Handball	
	Développer la pratique du ParaHand afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap . S'engager dans une formation permettant l'encadrement du ParaHand.	Promotion du sport santé (si le projet porte exclusivement sur HandFit)	Créer, développer la pratique HandFit bien être-plaisir-santé ou HandFit sport santé (personnes en ALD)	
	Proposer une activité HandFit Sport Santé à destination des personnes en Affection de Longue Durée (ALD).	Développement de la pratique	Créer, développer la pratique ParaHand	Dans le champ « Type » préciser : <i>public en situation de handicap / parasport</i>
Féminisation	Proposer des actions de développement visant à augmenter le nombre de pratiquantes .	Développement de la pratique	Favoriser la pratique féminine	Dans le champ « Genre », préciser : <i>féminin</i>
	Mettre en place des actions favorisant l'accès à des postes à responsabilités et/ou des formations pour des femmes dans les champs de l'encadrement, la direction et/ou l'arbitrage	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Favoriser l'implication des femmes dans l'encadrement, les instances dirigeantes et/ou la vie de la structure	Dans le champ « Genre », préciser : <i>féminin</i>

Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté	Mettre en place des actions d'information, de prévention, de sensibilisation contre les tous les types de violences (discrimination, homophobie, radicalisation, sexisme et violences sexuelles etc.) pour ses licenciés et les acteurs de son environnement (parents, bénévoles, supporters...)	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Mettre en place des actions de prévention des comportements déviants	A adapter en fonction du projet
	Favoriser l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes dans la vie de la structure.	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et leur implication dans la vie du club	A adapter en fonction du projet
	Favoriser des actions sportives inclusives en direction des personnes éloignées de la pratique comme celles résidant en QPV ou ZRR.	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Mettre en œuvre des actions sportives inclusives en direction de publics éloignés de la pratique dont QPV et ZRR	Dans le champ « Statut », préciser : ZRR ou QPV
	Mener des actions éco-responsables de protection de l'environnement, de recyclage, en créant des projets innovant en lien avec les acteurs locaux pour pratiquer un handball durable.	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Adopter des pratiques éco-responsables	A adapter en fonction du projet